

# PROCEDURE A SUIVRE MOBILITE HORS-EUROPE



IAE Lille - 2018/2019

**Attention ! Un étudiant qui souhaite candidater Hors-Europe ne pourra pas candidater en même temps pour ERASMUS+ (Europe)**

## 1<sup>ère</sup> étape : Avant d'entamer vos démarches

Il est primordial de vous renseigner auprès du responsable de la formation envisagée l'an prochain (N+1) afin de savoir si un séjour d'études à l'étranger est envisageable ainsi que la période de départ autorisée. Si votre responsable de formation N+1 permet le départ à l'étranger, vous pouvez entamer vos recherches en prenant connaissance des accords de coopération existants pour l'Université Lille 1 (accords institutionnels) et pour l'IAE Lille (accords spécifiques).

Il est également primordial de venir vous renseigner auprès d'Elodie DESAGHER (Service RI de l'IAE, bureau 203).

## 2<sup>e</sup> étape : Se renseigner sur les formalités

Afin de pallier aux nombreux désistements auxquels nous avons dû faire face, il est important de rappeler qu'une candidature Hors-Europe ne doit pas se faire à la légère. Plusieurs aspects sont à prendre en compte :

- l'aspect pédagogique : les dates de début et de fin de semestre dans l'Université partenaire doivent coïncider avec les dates de début et de fin de semestre de sa formation à l'IAE. Ex.: un étudiant qui part à l'étranger au 1<sup>er</sup> semestre devra être



### Informations et renseignements :

Service Relations Internationales de l'IAE Lille  
Elodie DESAGHER – Bureau 203  
03 2012 34 58 – [elodie.desagher@univ-lille1.fr](mailto:elodie.desagher@univ-lille1.fr)

obligatoirement rentré en France pour le début du 2<sup>e</sup> semestre à l'IAE.

- L'aspect financier : un départ Hors-Europe représente un budget qui n'est pas négligeable (environ 11.000 euros pour une année)

- L'aspect administratif: ces démarches administratives vous demanderont beaucoup d'investissement

Tout dépôt de dossier vous engagera à suivre les démarches jusqu'au bout (sauf cas de force majeure).

### 3<sup>e</sup> étape : Définir vos vœux de mobilité

Il vous faut définir vos vœux de mobilité : Attention ! **Vous ne pourrez pas candidater en même temps** pour les accords institutionnels Lille 1 et les accords spécifiques IAE.

- **Pour les accords institutionnels Lille 1** : vous êtes autorisés à postuler pour 2 pays différents avec la possibilité de choisir jusqu'à 3 Universités au sein de chaque pays (Attention ! 3 vœux d'Universités obligatoires pour l'Australie et les USA).

- **Pour les accords spécifiques IAE** : le choix est limité à 1 vœu d'Université sauf pour le Canada et les USA pour qui le choix est étendu à 2 vœux

Pour sélectionner une ou plusieurs Universités, vous devrez, parmi les cours proposés par celle(s)-ci, trouver ceux correspondants avec le contenu et le niveau de votre formation N+1 Attention ! À l'étranger, la licence (Undergraduate) se fait en 4 ans. Les étudiants de Master 1 devront donc choisir des cours de niveau Undergraduate/4th year. Lorsque votre choix est défini, merci d'adresser une demande de dossier de candidature au Service des Relations Internationales de l'IAE à l'adresse suivante :

[elodie.desagher@univ-lille1.fr](mailto:elodie.desagher@univ-lille1.fr); **en précisant bien le nom de(s) l'Université(s) choisie(s) et le nom de la formation envisagée en 2018/2019.**

## 4<sup>e</sup> étape : Constituer son dossier de candidature

Une fois le(s) dossier(s) de candidature reçu, il vous appartient de le(s) compléter et de fournir les pièces requises avant le délai qui vous sera communiqué en même temps que le(s) dossier(s) de candidature. L'une des pièces à fournir sera le Learning Agreement. Ce document indiquera les cours que vous souhaitez étudier au sein de l'Université partenaire. Si vous postulez pour plusieurs Universités, il faudra rendre un Learning Agreement par Université. Attention ! À l'exception de la Russie, les Universités Hors-Europe ne fonctionne pas avec le système de crédits ECTS. Il vous faudra donc choisir pour 5 cours maximum par semestre (exception pour la Russie, choisir pour 30 ECTS de cours par semestre). Une fois complété, le Learning Agreement devra être signé par l'étudiant et le responsable de formation N+1.

## 5<sup>e</sup> étape : Le retour du dossier de candidature

Une fois complété, il vous faudra retourner votre dossier de candidature : o pour les accords institutionnels Lille 1 : § **avant le 26/01/2018** (pour les USA, l'Australie et le Canada) § **avant le 09/03/2018** (pour les autres destinations Hors-Europe) o pour les accords spécifiques IAE : § **avant fin mars 2018** (pour les USA et le Canada) § **avant fin mai 2018** (pour la Corée du Sud) Les dossiers seront à retourner au service RI de l'IAE (Elodie DESAGHER, bureau 203) Attention ! Le respect des délais est extrêmement important. Tout dossier rendu en retard et/ou incomplet ne sera pas traité

## 6<sup>e</sup> étape : Une fois votre dossier rendu

o pour les accords institutionnels Lille 1, la sélection se fera par une commission de sélection

à l'Université Lille 1 qui émettra un avis favorable ou défavorable. En cas d'avis favorable, il vous faudra suivre le reste de la procédure indiquée par l'Université Lille 1 jusqu'à l'avis définitif (accord ou refus) de l'Université partenaire dans laquelle vous aurez été présélectionné.

- pour les accords spécifiques IAE, la sélection peut se faire en plusieurs étapes en

fonction du ratio places disponibles/dossiers rendus : § Si il y a plus de candidatures que de places disponibles, les meilleures candidatures seront présélectionnées en interne.

Une fois la sélection effectuée, les dossiers seront transmis à l'Université partenaire § Si il y a moins ou autant de candidatures que de places disponibles, les dossiers seront directement transmis à l'Université partenaire. Dans les deux cas, la décision finale (accord ou refus) sera prise par l'Université partenaire.

**Attention ! L'attribution d'une place pour une période d'études à l'étranger est sous réserve d'acceptation définitive par votre responsable de formation 2018/2019 et par l'université d'accueil. Sous réserve également de l'obtention de l'année en cours à l'IAE et de l'acceptation en N+1 (année suivante) dans une formation à l'IAE Lille.**